

N° 2026-01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 03 MARS 2026**

N°01/2026

**Rapport d'activités SPANC 2025**

NOMENCLATURE : 5.7 Intercommunalité

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 février pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2026.

L'An Deux Mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la salle culturelle à Faucogney sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>37</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>2</b>

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	HOUILLON Régis
CALLEY Etienne	JEUDY Jean Luc	RIBAUD Alain
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	DEMANGE René
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
GEHANT Franck	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	MASSON Sylvain PERNOT Jean Marie	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
DAGUE Alain	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe

Absent(e)s : Mrs VERBAERE Ludovic, DIEUDONNE René

Pouvoirs :

M GIRARD Bernard donne pouvoir à M HEYMANN Bruno.

M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

**Le Président expose :**

Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif sont destinés à l'information des usagers et à la transparence de la gestion de ces services. Ils détaillent les activités réalisées durant l'exercice par la Communauté de Communes des 1000 Etangs pour sa compétence Assainissement Non Collectif.

Conformément aux articles L 2224-5 et L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2007-675 du 2 mai 2007,

Vu l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,

Les communes membres de la Communauté de Communes des 1000 Etangs pour lesquelles cette dernière exerce la compétence en matière d'assainissement non collectif, devront être destinataires de ce rapport en vue de sa prise en connaissance par les Conseils municipaux respectifs.

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- **PRENDS ACTE** du rapport annuel 2025 du service public d'assainissement non collectif,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à le transmettre pour information aux communes bénéficiant du service pour être soumis aux Conseils municipaux respectifs.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS

# Bilan d'activité SPANC

## Exercice 2025



**Communauté de Communes des 1000 Etangs**

**14 Place du Marché 70270 Melisey  
Tél. : 03 84 20 05 53  
Mail : [spanc.cchvo@orange.fr](mailto:spanc.cchvo@orange.fr)**

## SOMMAIRE

### Préambule

### 1. Le cadre législatif

### 2. Les missions du technicien

### 3. Le contrôle des installations existantes

- 3.1. Les contrôles avant cession
- 3.2. Les contrôles réglementaires de l'existant
- 3.3. La démarche
- 3.4. Résultats des contrôles

### 4. Le contrôle de conception et de bonne exécution des installations neuves

- 4.1. Instruction de la demande d'installation
  - 4.1.1. Déroulement
  - 4.1.2. Résultats
- 4.2. Contrôle de bonne exécution de système
  - 4.2.1. Principe
  - 4.2.2. Résultats
- 4.3. La délivrance du certificat de conformité

### 5. Bilan financier

- 5.1. Equilibre budgétaire
- 5.2. Tarification en vigueur
- 5.3. Résultats des prestations facturées
- 5.4. Pénalités pour non réalisation des travaux
- 5.5. Compte administratif

### 6. Indicateurs de performance du service

- 6.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif
- 6.2. Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif

## PRÉAMBULE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur l'Eau du 03 janvier 1992, la Communauté de Communes des 1000 Etangs a reçu de ses 25 communes membres la responsabilité de mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Ce SPANC est effectif depuis le 13 octobre 2006. Ce service est assuré par M.LAB Gaëtan, technicien recruté début 2007.

Au 31 décembre 2025, le nombre d'habitations non raccordées à une station d'épuration sur la Communauté de Communes s'élève à environ 4000 installations.

Les objectifs de ce rapport sont d'une part d'informer les usagers sur la qualité du service rendu, et d'autre part de permettre à la collectivité d'avoir une vision annuelle globale sur l'ensemble de son activité.

## 1. LE CADRE LÉGISLATIF

Les lois du 3 janvier 1992 et du 30 décembre 2006 imposent différentes obligations aux communes et aux particuliers en matière d'assainissement.

Les communes ou groupements de communes doivent :

- procéder au zonage d'assainissement de leur territoire, délimitant notamment les zones d'assainissement non collectif.
- mettre en place un service d'assainissement non collectif, et assurer le contrôle de réalisation, de conception et de bon fonctionnement des installations nouvelles et existantes. Chaque assainissement non collectif aura du être diagnostiqué avant le 31 décembre 2012.
- prendre en compte le respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'assainissement dans le cadre des procédures de permis de construire.

Les habitations non raccordées au réseau public doivent quant à elles disposer d'installations en bon état de fonctionnement.

## 2. LES MISSIONS DU TECHNICIEN

Au cours de l'année écoulée, afin de satisfaire aux exigences fixées par la loi sur l'eau, les missions du technicien SPANC ont été au nombre de deux :

- Contrôle des systèmes d'assainissement autonome existants.
- Contrôle de conception et de bonne exécution des installations neuves.

### 3. LE CONTROLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES

#### 3.1. LES CONTROLES AVANT CESSION

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques impose à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 à tout vendeur de justifier du bon fonctionnement de son système d'assainissement. Préalablement à la vente d'une maison, le notaire chargé de l'acte interroge la mairie de la commune sur le mode d'assainissement du bien à vendre et sur la conformité de celui-ci.

Les mairies, qui reçoivent ces demandes de renseignements, les transmettent au service de la Communauté de Communes. Celle-ci, depuis sa création et l'embauche du technicien SPANC, est en effet compétente juridiquement et techniquement.

Le technicien SPANC va donc réaliser un diagnostic du système d'assainissement existant au vu de la réglementation en vigueur. Pour être valide, cet état des lieux doit dater de moins de 3 ans au jour de la vente.

En cas de non-conformité, il n'y a pas d'obligation de mise en conformité de la part du vendeur. En revanche, à la date de signature de l'acte de vente, l'acquéreur aura un délai d'une année pour réaliser les travaux.

Le fait que la maison à céder soit équipée d'un ANC en conformité ne peut donc que donner de la valeur à celle-ci, ou plutôt ne pas faire baisser le prix de vente de celle-ci.

#### 3.2. LES CONTROLES RÉGLEMENTAIRES DE L'EXISTANT

En plus de ces contrôles avant cession et depuis début octobre 2008, les contrôles réglementaires des systèmes d'assainissement existants sont en cours sur l'ensemble des 25 communes.

Comme évoqué précédemment, le nombre d'habitations non raccordées à une station d'épuration est d'environ 4000. La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 impose un contrôle au minimum tous les 10 ans pour ce type d'installation.

#### 3.3. LA DÉMARCHE

La démarche du diagnostic se décompose en quatre phases :

- envoi d'un courrier d'information au propriétaire fixant la date et l'heure de la visite
- contrôle sur place
- rédaction d'un diagnostic du système d'assainissement en deux exemplaires, émargé par le contrôleur et le propriétaire
- envoi d'une copie du rapport à la mairie concernée et au notaire dans le cas d'un diagnostic avant cession.

### 3.4. RÉSULTATS DES CONTRÔLES SUR L'ANNEE 2025

Communes	PROPRIETAIRES		INSTALLATIONS	
	Contactés par courrier	Contrôlés	Non Conformes	Conformes ou acceptables
AMAGE	1	4	4	0
AMONT ET EFFRENEY	0	5	4	1
BELFAHY	0	4	4	0
BELMONT	0	3	2	1
BELONCHAMP	0	6	4	2
BEULOTTE SAINT LAURENT	0	1	1	0
CORRAVILLERS	0	2	2	0
ECROMAGNY	0	1	0	1
ESMOULIERES	0	3	3	0
FAUCOGNEY ET LA MER	0	2	2	0
FRESSE	0	20	15	5
HAUT DU THEM	1	13	11	2
LA BRUYERE	0	0	0	0
LA LANterne	0	2	1	1
LA LONGINE	1	7	6	1
LA MONTAGNE	1	1	1	0
LA PROISELIERE ET LANGLE	0	0	0	0
LA ROSIERE	0	0	0	0
LA VOIVRE	1	2	2	0
LES FESSEY	0	1	1	0
MALBOUHANS	0	9	8	1
MELISEY	0	4	3	1
MONTESSAUX	0	2	1	1
ST BARTHELEMY	0	1	1	0
SERVANCE-MIELLIN	0	5	4	1
TERNUAY MELAY SAINT HILAIRE	0	8	6	2
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>106</b>	<b>86</b>	<b>20</b>

Tableau 1 : Bilan des contrôles des systèmes d'assainissement autonome existants réalisés par le technicien SPANC

En 2025, 106 contrôles de l'existant ont été réalisés sur l'ensemble de la Communauté de Communes des 1000 Etangs dans une fourchette par commune variant de 0 à La Bruyère jusqu'à 20 à Fresse. Le nombre de visites réalisées en 2025 est stable par rapport à l'année précédente.

Le taux de non-conformité des installations existantes contrôlées en 2025 est de 81%, ce qui correspond moyenne nationale



A la date du 31 décembre 2025, le SPANC de la CCME créé en 2000 existe toujours. Il reste donc un peu plus de 600 systèmes à diagnostiquer.

## 4. LE CONTRÔLE DE CONCEPTION ET DE BONNE IMPLANTATION DES INSTALLATIONS NEUVES

Lorsqu'un propriétaire souhaite mettre en place un système d'assainissement autonome, dans le cadre d'un projet de construction neuve ou dans celui d'une réhabilitation, le pétitionnaire doit suivre la procédure mise en place par le SPANC pour la bonne implantation et la bonne exécution des ouvrages d'assainissement non collectif.

Ce suivi se décompose en 5 phases distinctes :

- le dépôt de demande d'autorisation d'installation d'assainissement autonome,
- la validation par le SPANC de la filière proposée,
- le premier contrôle de bonne exécution,
- le deuxième contrôle de bonne exécution,
- la délivrance du certificat de conformité.

### 4.1. INSTRUCTION DE LA DEMANDE D'INSTALLATION

#### 4.1.1. Déroulement

Lorsqu'un particulier dépose un permis de construire en mairie et que sa propriété n'est pas raccordable au réseau d'assainissement collectif, il est tenu de faire une demande d'installation d'un système d'assainissement autonome.

Il doit donc remplir, dater et signer le formulaire de demande d'installation et le retourner à la Communauté de Communes des 1000 Etangs.

Dans cette demande, le pétitionnaire propose une filière d'épuration qui doit être conforme à l'arrêté du 07 mars 2012 fixant les prescriptions de mise en place des systèmes d'assainissement autonome.

A la réception de la demande, le SPANC émet alors un avis sur le système proposé qui devra être modifié en cas de réponse défavorable.

Une attention particulière est portée sur le respect du dimensionnement de l'installation projetée, autant le système de pré-traitement que la filière d'épandage. Une fois que cette demande est validée par le SPANC, le pétitionnaire est autorisé à débiter les travaux d'assainissement.

### 4.1.2. Résultats

Communes	Nombre de demandes d'installation	AVIS	
		FAVORABLE	DEFAVORABLE
AMAGE	0	0	0
AMONT ET EFFRENEY	1	1	0
BELFAHY	1	1	0
BELMONT	0	0	0
BELONCHAMP	1	1	0
BEULOTTE SAINT LAURENT	1	1	0
CORRAVILLERS	0	0	0
ECROMAGNY	1	1	0
ESMOULIERES	2	2	0
FAUCOGNEY ET LA MER	1	1	0
FRESSE	6	6	0
HAUT DU THEM	2	2	0
LA BRUYERE	1	1	0
LA LANTERNE	3	3	0
LA LONGINE	0	0	0
LA MONTAGNE	0	0	0
LA PROISELIERE ET LANGLE	2	2	0
LA ROSIERE	3	3	0
LA VOIVRE	1	1	0
LES FESSEY	1	1	0
MALBOUHANS	4	4	0
MELISEY	2	2	0
MONTESSAUX	1	1	0
ST BARTHELEMY	5	5	0
SERVANCE-MIELLIN	2	2	0
TERNUAY MELAY SAINT HILAIRE	3	3	0
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>0</b>

Tableau 2 : Bilan des instructions

Durant l'année 2025, 44 demandes d'autorisation d'installation d'assainissement autonome ont été déposées sur l'ensemble de la Communauté de Communes des 1000 Etangs.



## 4.2. CONTRÔLE DE BONNE EXÉCUTION DU S

ID: 070-247000854-20260303-D01\_2026-DE

### 4.2.1. Principe

Pour être déclaré conforme, le système proposé doit être contrôlé par le technicien SPANC avant et après remblaiement afin de vérifier que tous les éléments prévus sont bien installés. Lors du retour de la demande d'autorisation validée par le SPANC, le pétitionnaire est informé qu'il doit prendre contact avec le technicien afin de fixer une date de rendez-vous pour la première visite.

Lors de cette visite, lors de la mise en place d'une filière standard de type fosse toutes eaux + système d'épandage, une attention particulière est apportée aux points suivants :

- volume de la fosse conforme au projet validé
- présence de pouzzolane dans le pré-filtre
- respect des distances minimales du dispositif de traitement
- présence du système de double ventilation
- respect de la profondeur des tuyaux d'épandage
- accessibilité au traitement par des regards de contrôle et étanchéité de ceux-ci
- présence de matériaux filtrants et d'une couche de géotextile anti-contaminante au niveau du système d'épandage.

## 4.2.2. Résultats

Communes	Installations contrôlées	Mises en conformité	Conformes	Acceptables	Non conformes
AMAGE	3	0	0	3	0
AMONT ET EFFRENEY	0	0	0	0	0
BELFAHY	3	2	1	2	0
BELMONT	0	0	0	0	0
BELONCHAMP	6	3	3	3	0
BEULOTTE SAINT LAURENT	1	0	0	1	0
CORRAVILLERS	2	2	1	1	0
ECROMAGNY	1	1	1	0	0
ESMOULIERES	3	3	2	1	0
FAUCOGNEY ET LA MER	1	1	1	0	0
FRESSE	8	7	4	4	0
HAUT DU THEM	2	1	0	2	0
LA BRUYERE	3	1	2	1	0
LA LANTERNE	6	4	3	3	0
LA LONGINE	1	1	1	0	0
LA MONTAGNE	1	1	1	0	0
LA PROISELIERE ET LANGLE	0	0	0	0	0
LA ROSIERE	2	2	1	1	0
LA VOIVRE	2	2	1	1	0
LES FESSEY	3	2	2	1	0
MALBOUHANS	6	5	3	3	0
MELISEY	2	1	2	0	0
MONTESSAUX	1	0	1	0	0
ST BARTHELEMY	2	1	1	1	0
SERVANCE-MIELLIN	7	6	3	4	0
TERNUAY MELAY SAINT HILAIRE	3	2	1	2	0
<b>TOTAL</b>	<b>69</b>	<b>48</b>	<b>35</b>	<b>34</b>	<b>0</b>

Tableau 3 : Bilan des contrôles de bonne exécution

Durant l'année 2025, 69 filières d'assainissement ont été contrôlées suite à leur mise en place. Parmi ces filières, 48 faisaient l'objet d'une réhabilitation.

35 installations répondaient complètement à toutes les prescriptions techniques fixées par l'arrêté du 07 mars 2012.



Sur les 34 déclarées acceptables, la ventilation haute issue directe est installée. Un délai d'un mois est en général laissé au pétitionnaire pour achever la totalité de l'installation.

### 4.3. LA DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Suite à ces deux visites, un rapport de visite est rédigé par le technicien SPANC.

Trois cas peuvent se présenter :

- Le système d'assainissement autonome est conforme en tout point aux prescriptions techniques réglementaires
- Il y a lieu de procéder à différentes modifications pour se conformer à la réglementation qui ne perturbent pas néanmoins le fonctionnement de la filière. La filière est déclarée acceptable
- La filière est non conforme à la réglementation et doit être ré-exécutée dans les meilleurs délais.

## 5. BILAN FINANCIER

### 5.1. ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

La législation impose que le SPANC soit autofinancé au terme de ses 4 ans d'existence. Pour assurer l'équilibre budgétaire, il avait donc été décidé au 01<sup>er</sup> janvier 2010 de mettre en place une redevance annuelle de 8 € sur chaque logement non raccordé à une station d'épuration, recensé sur le territoire intercommunal. A compter du 01<sup>er</sup> janvier 2022, cette redevance annuelle a été supprimée et remplacée par une redevance forfaitaire de contrôle de bon fonctionnement

### 5.2. TARIFICATION EN VIGUEUR

Les tarifs en vigueur pour l'exercice 2025 ont été fixés par délibération du Conseil de Communauté en date du 30 juin 2022.

PRESTATION	TARIF
Contrôle de conception et de bonne exécution	200,00 €
Diagnostic de l'existant avant cession devant notaire	150,00 €
Contrôle de bon fonctionnement	100,00€

**5.3. RESULTATS DES PRESTATIONS FACTUREES**

Communes	Nombre de dossiers traités	Contrôle de bon fonctionnement	Diagnostics de l'existant avant cession facturés	Suivis des installations neuves facturés	Total des redevances facturées
AMAGE	7	0	3	2	850 €
AMONT ET EFFRENEY	5	0	5	1	950 €
BELFAHY	7	1	3	1	750 €
BELMONT	3	0	3	0	450 €
BELONCHAMP	12	0	6	3	1 500 €
BEULOTTE SAINT LAURENT	2	0	0	1	200 €
CORRAVILLERS	4	0	2	0	300 €
ECROMAGNY	2	0	0	1	200 €
ESMOULIERES	6	0	3	2	850 €
FAUCOGNEY ET LA MER	3	0	2	0	300 €
FRESSE	28	1	17	3	3 250 €
HAUT DU THEM	15	0	10	3	2 100 €
LA BRUYERE	3	0	0	3	600 €
LA LANTERNE	8	0	2	3	900 €
LA LONGINE	8	0	6	1	1 100 €
LA MONTAGNE	2	0	1	1	350 €
LA PROISELIERE ET LANGLE	0	0	0	0	0 €
LA ROSIERE	2	0	0	1	200 €
LA VOIVRE	4	1	1	1	450 €
LES FESSEY	4	0	1	3	750 €
MALBOUHANS	15	0	8	5	2 200 €
MELISEY	6	0	2	2	700 €
MONTESSAUX	3	0	2	1	500 €
ST BARTHELEMY	3	0	0	2	400 €
SERVANCE-MIELLIN	12	0	4	6	1 800 €
TERNUAY MELAY SAINT HILAIRE	11	0	2	2	700 €
<b>TOTAL</b>	<b>175</b>	<b>3</b>	<b>83</b>	<b>48</b>	<b>20 250 €</b>

Tableau 6 : Bilan des interventions du technicien SPANC facturées durant l'année 2025

Durant l'année 2025, sur l'ensemble des 175 dossiers traités, 134 ont été facturés forfaitairement. Le montant total des titres exécutoires forfaitaires émis en 2025 s'élève à 20250€.

**5.4. PENALITES POUR NON REALISATION D**

Conformément à l'article L1331-8 du Code de la Santé Public, tant que le propriétaire ne s'est pas conformé aux obligations prévues aux articles L1331-1 à L1331-7, il est astreint au paiement d'une somme au moins équivalente à la redevance qu'il aurait payé au service public d'assainissement non collectif si son immeuble avait été raccordé au réseau ou équipé d'une installation d'assainissement autonome réglementaire, et qui peut être majorée d'une proportion fixée par le conseil municipal dans la limite de 100% . Ainsi le règlement du Service établi en juin 2022 prévoit donc que la redevance de contrôle de bon fonctionnement d'un montant de 100€, soit doublée en cas de non réalisation des travaux de mise en conformité.

Communes	Nombre de propriétaires concernés	Total
<b>Amage</b>	18	3 600 €
<b>Amont et Effreney</b>	14	2 800 €
<b>Belfahy</b>	25	5 000 €
<b>Belmont</b>	5	1 000 €
<b>Belonchamp</b>	9	1 800 €
<b>Beulotte Saint Laurent</b>	10	2 000 €
<b>Corravillers</b>	25	5 000 €
<b>Ecromagny</b>	2	400 €
<b>Esmoulières</b>	12	2 400 €
<b>Fresse</b>	53	10 600 €
<b>Faucogney et La Mer</b>	8	1 600 €
<b>Haut du Them Château Lambert</b>	56	11 200 €
<b>La Bruyère</b>	7	1 400 €
<b>La Lanterne</b>	7	1 400 €
<b>La Longine</b>	24	4 800 €
<b>La Montagne</b>	7	1 400 €
<b>La Proiselière et Langle</b>	10	2 000 €
<b>La Rosière</b>	11	2 200 €
<b>La Voivre</b>	10	2 000 €
<b>Les Fessey</b>	9	1 800 €
<b>Malbouhans</b>	19	3 800 €
<b>Melisey</b>	30	6 000 €
<b>Montessaux</b>	8	1 600 €
<b>Saint Barthélemy</b>	9	1 800 €
<b>Servance Miellin</b>	45	9 000 €
<b>Ternuay Melay Saint Hilaire</b>	24	4 800 €
<b>TOTAL</b>	<b>457</b>	<b>91 400 €</b>

Tableau 7 : Bilan des Pénalités

Le nombre de propriétaires pénalisés en 2025 est de 457. Il devrait être d'environ 500 en 2026.

**5.5. COMPTE ADMINISTRATIF**

<b>RESULTAT EXERCICE 2025</b>		
<b>Libellés</b>	<b>Section d'investissement</b>	<b>Section de fonctionnement</b>
<b>Mandats émis</b>	24 199.00 €	82 535.61 €
<b>Mandats annulés</b>		
<b>Titres émis</b>	16 166 .92 €	114 665.26 €
<b>Titres annulés</b>		
<b>Résultats</b>	-8 032.08 €	32 129.65 €

	<b>Résultats cumulés au 31/12/2024</b>	<b>Affectation 2025</b>	<b>Résultats exercice 2025</b>	<b>Résultats cumulés au 31/12/2025</b>
<b>Investissement</b>	9 606.32 €		-8 032.08 €	1 574.24 €
<b>Fonctionnement</b>	101 606.36 €	10 393.68 €	32 129.65 €	123 342.33 €
<b>TOTAUX</b>	111 212.68 €	10 393.68 €	24 097.57 €	124 916.57 €

	<b>Résultats cumulés au 31/12/2025</b>	<b>Reste à réaliser au 31/12/2025</b>		<b>Résultats y compris restes à réaliser</b>
		Dépenses	Recettes	
<b>Investissement</b>	1 574.24 €	30 000.00 €	6 000.00 €	-22 425.76 €
<b>Fonctionnement</b>	123 342.33 €			123 342.33 €
<b>TOTAUX</b>	124 916.57 €	30 000.00 €	6 000.00 €	100 916.57 €

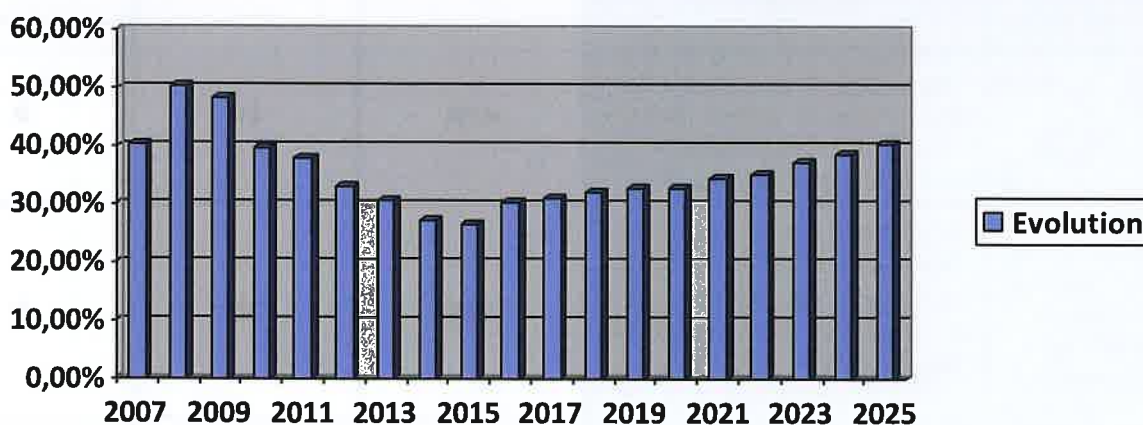


## 6. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU

### 6.1. TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	72	208	499	803	1114	1435	1766	2092	2365	2520	2684	2845	2923	3025	3107	3169	3246	3287	3337
Nombre d'installations conformes ou acceptables	29	105	241	318	424	476	541	569	628	762	831	915	957	987	1068	1116	1208	1273	1345
Taux de conformité des dispositifs ANC en %	40,28	50,48	48,30	39,60	38,06	33,17	30,63	27,20	26,55	30,24	30,96	32,16	32,74	32,62	34,37	35,21	37,21	38,73	40,30

#### Progression du taux de conformité



Le taux de conformité des dispositifs ANC est calculé comme suit :

$$\left( \frac{\text{Nombre total des ANC contrôlés ayant reçu un avis « conforme » ou « acceptable »}}{\text{Nombre total d'ANC contrôlés depuis la création service}} \right) \times 100$$

On constate depuis 2008, une diminution régulière du taux de conformité des filières d'ANC, passant de 50% à 26% entre 2008 et 2015. Depuis 2016, le taux de conformité se stabilise aux alentours de 30%. En 2025, ce taux atteint 40%



Cela s'explique par le fait qu'au début des diagnostics, il avait été demandé de réaliser des contrôles sur les installations les plus récentes afin de sensibiliser les propriétaires à la nécessité d'un entretien régulier. Aussi la proportion d'installations jugées conformes par rapport à celles déjà contrôlées était importante.

<b>6.2. INDICE DE MISE EN OEUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (Indicateur descriptif D302.0)</b>				
		<b>Action effective en totalité (oui/non)</b>	<b>Nombre de points possibles</b>	<b>Nombre de points obtenus</b>
<b>A. Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en oeuvre du service public d'assainissement non collectif</b>	<b>Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération</b>	oui	20	20
	<b>Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération</b>	oui	20	20
	<b>Mise en oeuvre de la vérification de conception des installations réalisées ou réhabilités depuis moins de 8 ans</b>	oui	30	30
	<b>Mise en oeuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations</b>	oui	30	30
<b>B. Eléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif</b>	<b>Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations</b>	non	10	0
	<b>Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations</b>	non	20	0
	<b>Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange</b>	non	10	0
<b>TOTAL</b>			<b>140</b>	<b>100</b>

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le



ID : 070-247000854-20260303-D01\_2026-DE

Pour chaque élément du service public d'assainissement non collectif correspond à une mise en œuvre complète (ou à une capacité de mise en œuvre complète pour les missions réalisées à la demande des usagers) sur l'ensemble du territoire de la collectivité compétente en matière d'assainissement non collectif. Dans les autres cas, le nombre de points à retenir est celui qui figure dans la colonne « non ».

Fait à Melisey, le 03 mars 2026

N° 2026-02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 03 MARS 2026**

N°02/2026

**Annulations et réductions Antérieures OM**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 février pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2026.

L'An Deux Mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la salle culturelle à Fauconney sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>37</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>2</b>

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	HOULLON Régis
CALLEY Etienne	JEUDY Jean Luc	RIBAUD Alain
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	DEMANGE René
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
GEHANT Franck	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	MASSON Sylvain PERNOT Jean Marie	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
DAGUE Alain	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe

Absent(e)s : Mrs VERBAERE Ludovic, DIEUDONNE RenéPouvoirs :

M GIRARD Bernard donne pouvoir à M HEYMANN Bruno.

M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président expose :

Le Président fait savoir à l'assemblée d'annuler ou réduire les factures de 2024 et 2025.

Il propose de régulariser cette opération en annulant ou réduisant le titre exécutoire.

Les annulations et réductions concernées sont imputées en dépense à l'article 673.

Cette opération annule et réduit les titres antérieurs suite aux personnes introuvables, aux erreurs de débiteurs ou personnes parties au cours de l'année.

Les montants à déduire pour le budget OM s'élèvent à 3 077.45€ pour les annulations et 1 461.13€ pour les réductions.

Les titres concernent les factures suivantes :

N° de titre	Annulations	Réductions
2024/39	-	9.20€
2024/40	150€	-
2024/42	46.49€	-
2024/71	18.5€	75€
2024/73	318.5€	75€
2025/13	98.37€	-
2025/22	-	131.45€
2025/24	756.15€	144.26€
2025/47	13.79€	-
2025/50	150.42€	38.51€
2025/51	-	242.57€
2025/52	-	70.44€
2025/54	1468.73€	731.2€
<b>TOTAL</b>	<b>3 077.45€</b>	<b>1461.13€</b>

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
<b>40</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE** d'annuler et de réduire les titres de recettes
- **CHARGE** le Président d'effectuer les opérations comptables

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1 000 ÉTANGS

N° 2026-03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 03 MARS 2026**

N°03/2026

OM : Créances éteintes

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 février pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2026.

L'An Deux Mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la salle culturelle à Faucogney sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>37</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>2</b>

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	HOULLON Régis
CALLEY Etienne	JEUDY Jean Luc	RIBAUD Alain
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	DEMANGE René
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
GEHANT Franck	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	MASSON Sylvain PERNOT Jean Marie	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
DAGUE Alain	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe

Absent(e)s : Mrs VERBAERE Ludovic, DIEUDONNE RenéPouvoirs :

M GIRARD Bernard donne pouvoir à M HEYMANN Bruno.

M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président fait savoir à l'assemblée, qu'il convient d'annuler les factures de 2020 à 2023.  
Il propose de régulariser ces opérations en annulant le titre exécutoire.

La Trésorerie Principale de Luxeuil a communiqué les états de titres irrécouvrables, suite aux constats de carence des débiteurs. Ces constatations sont appuyées de justificatifs juridiques.

Le Président propose au Conseil Communautaire de statuer sur l'admission de cette liste de créances.

Il s'agit principalement de créances dont le recouvrement n'est pas possible.

#### Créances éteintes :

Les créances concernées sont imputées en dépense à l'article 6542.

Cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Créances éteintes suite à une procédure de surendettement et liquidation judiciaire.

Le montant global des créances éteintes est de **769.16 €**.

Les crédits nécessaires ont été ouverts à cet effet lors du vote du budget OM 2026.

#### KAUFFMANN Mathilda

78200	Article(s) de rôle	67-252	05/05/2020	212,50 €	212,50 €	<a href="#">Cpte Pièces</a>
78200	Article(s) de rôle	39-248	10/03/2022	125,00 €	125,00 €	<a href="#">Cpte Pièces</a>
78200	Article(s) de rôle	170-253	11/10/2021	125,00 €	125,00 €	<a href="#">Cpte Pièces</a>
78200	Article(s) de rôle	25-246	30/03/2021	125,00 €	125,00 €	<a href="#">Cpte Pièces</a>
78200	Article(s) de rôle	222-248	28/09/2022	41,66 €	41,66 €	<a href="#">Cpte Pièces</a>

#### NIKLAUS Cédric

78200	Article(s) de rôle	26-633	04/04/2023	175,00 €	140,00 €	<a href="#">Cpte Pièces</a>
-------	--------------------	--------	------------	----------	----------	-----------------------------

#### Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

#### **Le Conseil communautaire :**

- **ADMET** en créances éteintes communautaires dont le détail figure ci-après
- **DECIDE** d'annuler les titres de recettes
- **CHARGE** le Président d'effectuer les opérations comptables

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS

N° 2026-04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 03MARS 2026**

**N°04/2026  
Approbation compte Financier Unique (CFU)  
– exercice 2025 CCME**

**NOMENCLATURE** : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 février pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2026.

L'An Deux Mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la salle culturelle à Faucongy sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>37</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>2</b>

**Présent(e)s :**

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	HOULLON Régis
CALLEY Etienne	JEUDY Jean Luc	RIBAUD Alain
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	DEMANGE René
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
GEHANT Franck	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	MASSON Sylvain PERNOT Jean Marie	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
DAGUE Alain	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe

**Absent(e)s :** Mrs VERBAERE Ludovic, DIEUDONNE René

**Pouvoirs :**

M GIRARD Bernard donne pouvoir à M HEYMANN Bruno.

M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président, rappelle à l'assemblée que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et compte de gestion.

Pour l'exercice 2025 le CFU du budget principal de la CCME présente les résultats suivants :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 058 889,84	2 355 632,55	5 414 502,39
	Recettes réalisées (1)	B	1 318 177,47	2 605 395,63	3 923 573,10
	Restes à réaliser	C	840 000,00	0,00	840 000,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 154 630,00	2 987 000,00	6 151 630,00
	Dépenses réalisées (1)	E	1 164 825,35	2 585 846,57	3 730 671,92
	Restes à réaliser	F	1 782 280,00	0,00	1 782 280,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	153 352,12	39 549,06	192 901,18
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	95 780,16	840 457,45	736 227,61
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	249 112,28	680 016,51	929 128,79
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-942 280,00	0,00	-942 280,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-693 167,72	680 016,51	-13 151,21

Le Président Régis PINOT n'a pas pris part au vote

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	1	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** les résultats du compte financier unique 2025 tels que présentés pour le budget de la communauté de commune CCME.
- **APPROUVE** l'ensemble des documents constitutifs du CFU.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1 000 ÉTANGS

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 070-247000854-20260303-D04\_2026-DE



Com. de Com. Des 1000 ETANGS - Com.Com. DES 1000 ETANGS - CFU - 2025

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE : Com. de Com. Des 1000 ETANGS (1)**

**(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE**

Numéro SIRET : 24700085400049

POSTE COMPTABLE : Perception de LUXEUIL

**M. 57**

**Compte financier unique  
Voté par nature**

**BUDGET : Com.Com. DES 1000 ETANGS (3)**

**ANNEE 2025**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT;

(2) Libellé du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.





N° 2026-05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 03 MARS 2026**

**N°05/2026  
Affectation du résultat de l'année 2025  
Budget principal**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 février pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2026.

L'An Deux Mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la salle culturelle à Faucogney sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>37</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>2</b>

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	HOUILLON Régis
CALLEY Etienne	JEUDY Jean Luc	RIBAUD Alain
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	DEMANGE René
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
GEHANT Franck	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	MASSON Sylvain, PERNOT Jean Marie	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
DAGUE Alain	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe

**Absent(e)s :** Mrs VERBAERE Ludovic, DIEUDONNE René

Pouvoirs :

M GIRARD Bernard donne pouvoir à M HEYMANN Bruno.

M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M GROSJEAN Philippe

**Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.**

Vu le code général des collectivités,

Vu l'avis favorable du bureau du 25 février 2026,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique CC 1000 ETANGS de l'exercice 2025, constatant que le CFU fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 680 016.51 €
- Un excédent d'investissement de : 249 112.28 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	1	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- **AFFECTE** le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

Report en Fonctionnement au D 002 : - 0 €  
Report en Investissement au R 001 249 112.28 €  
Au compte 1068 680 016.51 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS

N° 2026-06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 03MARS 2026**

N°06/2026

**Approbation compte financier unique (CFU) – exercice 2025  
Budget France Services 1000 Etangs**

**NOMENCLATURE** : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 février pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2026.

L'An Deux Mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la salle culturelle à Fauconney sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>37</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>2</b>

**Présent(e)s :**

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	HOULLON Régis
CALLEY Etienne	JEUDY Jean Luc	RIBAUD Alain
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	DEMANGE René
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
GEHANT Franck	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	MASSON Sylvain PERNOT Jean Marie	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
DAGUE Alain	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe

**Absent(e)s :** Mrs VERBAERE Ludovic, DIEUDONNE René**Pouvoirs :**

M GIRARD Bernard donne pouvoir à M HEYMANN Bruno.

M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président, rappelle à l'assemblée que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et compte de gestion.

Pour l'exercice 2025 le CFU du budget annexe France service présente les résultats suivants :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	625,00	78 181,36	78 806,36
	Recettes réalisées (1)	B	600,00	88 056,60	88 656,60
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 344,90	98 186,00	101 510,90
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	95 841,77	95 841,77
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	600,00	-7 785,17	-7 185,17
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 719,90	20 984,64	22 704,54
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit	G + H	2 319,90	13 199,47	15 519,37
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / Déficit	G + H + I	2 319,90	13 199,47	15 519,37

Le Président Régis PINOT n'a pas pris part au vote.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** les résultats du compte financier unique 2025 tels que présentés pour le budget annexe France service.
- **APPROUVE** l'ensemble des documents constitutifs du CFU

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE : Com. de Com. Des 1000 ETANGS (1)**

**(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE**

Numéro SIRET : 24700085400114

POSTE COMPTABLE : Perception de LUXEUIL

**M. 57**

**Compte financier unique**

**Voté par nature**

**BUDGET : France SERVICES (3)**

**ANNEE 2025**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat misa relevent de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellé du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.





N° 2026-07

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 03MARS 2026**

N°07/2026  
Affectation du résultat de l'année 2025  
Budget France Services 1000 Etangs

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 février pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2026.

L'An Deux Mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la salle culturelle à Fauconney sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	37
Pouvoirs :	3
Absents :	2

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	HOULLON Régis
CALLEY Etienne	JEUDY Jean Luc	RIBAUD Alain
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	DEMANGE René
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
GEHANT Franck	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	MASSON Sylvain PERNOT Jean Marie	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
DAGUE Alain	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe

Absent(e)s : Mrs VERBAERE Ludovic, DIEUDONNE René

Pouvoirs :

M GIRARD Bernard donne pouvoir à M HEYMANN Bruno.

M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Vu le code général des collectivités,

Vu l'avis favorable du bureau du 25 février 2026,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique annexe France Service de l'exercice 2024, constatant que le CFU fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 13 199.47 €
- Un excédent d'investissement de : 2 319.90 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** les résultats du compte financier unique 2025 tels que présentés pour le budget annexe France service.
- APPROUVE** l'ensemble des documents constitutifs du CFU

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**

N° 2026-08

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 03 MARS 2026**

N°08/2026

**Approbation compte financier unique (CFU) – exercice 2025  
Budget Gymnase 1000 Etangs Melisey**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 février pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2026.

L'An Deux Mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la salle culturelle à Faucongy sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>37</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>2</b>

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	HOUILLOIN Régis
CALLEY Etienne	JEUDY Jean Luc	RIBAUD Alain
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	DEMANGE René
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
GEHANT Franck	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	MASSON Sylvain PERNOT Jean Marie	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
DAGUE Alain	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe

Absent(e)s : Mrs VERBAERE Ludovic, DIEUDONNE RenéPouvoirs :

M GIRARD Bernard donne pouvoir à M HEYMANN Bruno.

M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Pour l'exercice 2025 le CFU du budget annexe GYMNASSE DE MELISEY présente les résultats suivants :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	132 617,00	78 662,28	211 179,28
	Recettes réalisées (1)	B	107 436,13	78 674,19	186 309,32
	Restes à réaliser	C	15 000,00	0,00	15 000,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	116 386,14	91 386,00	207 750,14
	Dépenses réalisées (1)	E	36 881,67	66 298,92	101 180,59
	Restes à réaliser	F	76 000,00	0,00	76 000,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	71 003,46	13 676,27	86 178,73
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-16 131,86	11 902,72	-4 229,14
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	56 471,60	26 477,99	80 949,59
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-61 000,00	0,00	-61 000,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-5 528,40	26 477,99	19 949,59

Le Président Régis PINOT n'a pas pris part au vote.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

#### Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** les résultats du compte financier unique 2025 tels que présentés pour le budget annexe GYMNASSE DE MELISEY.
- **APPROUVE** l'ensemble des documents constitutifs du CFU.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ETANGES

## BUDGET INVESTISSEMENT

## BUDGET GYMNASSE DE MELISEY 2025

## SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses N°Cpte	PROPOSITION 2025	REALISE	DISPONIBLE	RAR
001 Déficit antérieur reporté	16 131,86 €		16 131,86 €	
020 Dépenses imprévues				
1641 Emprunts	16 199,14 €	16 198,77 €	0,37 €	
2318 construction				
2188 Immos en cours	95 686,00 €	19 132,90 €	76 553,10 €	76 000,00 €
2138/041 Amortissement				
13918 /040 operation d'ordre	500,00 €	- €	500,00 €	
Autres dépenses 2025	4 000,00 €		4 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>132 517,00 €</b>	<b>36 331,67 €</b>	<b>97 185,33 €</b>	<b>76 000,00 €</b>

Melisey le 14/01/26

le président  
R. PINOT.

Commune de Melisey

16 000 000 000

Place de Marquis

70270 MELISEY



Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 070-247000854-20260303-D08\_2026-DE



Recettes N°Cpte	PROPOSITION 2025	REALISE	DISPONIBLE	RAR
001 Exédent investissement				
26188/040 amortissement	5 000,00 €		5 000,00 €	
1068 Autres réserves	100 131,86 €	100 131,86 €	- €	
10222 FCTVA	2 200,14 €	2 372,27 €	172,13 €	
1312 REGION	2 000,00 €		2 000,00 €	
271 opération d'ordre			- €	
1318/040			- €	
1313 CD70	20 500,00 €	- €	20 500,00 €	15 000,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>129 832,00 €</b>	<b>102 604,13 €</b>	<b>27 327,87 €</b>	
021 Virement section fonctionnement	2 685,00 €		2 685,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>132 517,00 €</b>	<b>102 504,13 €</b>	<b>30 012,87 €</b>	<b>15 000,00 €</b>

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE : Com. de Com. Des 1000 ETANGS (1)**

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 24700085400056

POSTE COMPTABLE : Perception de LUXEUJIL

**M. 57**

**Compte financier unique**

**Voté par nature**

**BUDGET : GYMNASSE 1000 ETANGS (3)**

**ANNEE 2025**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mise relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellé du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.





N° 2026-09

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 03MARS 2026**

N°09/2026

**Affectation du résultat de l'année 2025  
Budget Gymnase des 1000 Etangs de Melisey**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 février pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2026.

L'An Deux Mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la salle culturelle à Faucogney sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	37
Pouvoirs :	3
Absents :	2

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	HOULLON Régis
CALLEY Etienne	JEUDY Jean Luc	RIBAUD Alain
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	DEMANGE René
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
GEHANT Franck	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	MASSON Sylvain PERNOT Jean Marie	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
DAGUE Alain	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe

Absent(e)s : Mrs VERBAERE Ludovic, DIEUDONNE RenéPouvoirs :

M GIRARD Bernard donne pouvoir à M HEYMANN Bruno.

M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Vu le code général des collectivités,

Vu l'avis favorable du bureau du 25 février 2026,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique annexe Gymnase de Faucongy de l'exercice 2024, constatant que le CFU fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 25 477.99 €
- Un excédent d'investissement de : 55 471.60 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- **AFFECTE** le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

Report en Fonctionnement au R 002 : 19 949.59 €

Report en Investissement au R 001 : 55 471.60 €

Au compte 1068 : 5 528.40 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS

N° 2026-10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 03 MARS 2026**

**N°10/2026  
Approbation compte financier unique (CFU) – exercice 2025  
Budget gymnase 1000 Etangs Faucogney**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 février pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2026.

L'An Deux Mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la salle culturelle à Faucogney sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	37
Pouvoirs :	3
Absents :	2

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	HOULLON Régis
CALLEY Etienne	JEUDY Jean Luc	RIBAUD Alain
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	DEMANGE René
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
GEHANT Franck	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	MASSON Sylvain PERNOT Jean Marie	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
DAGUE Alain	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe

Absent(e)s : Mrs VERBAERE Ludovic, DIEUDONNE RenéPouvoirs :

M GIRARD Bernard donne pouvoir à M HEYMANN Bruno.

M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président, rappelle à l'assemblée que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et compte de gestion.

Pour l'exercice 2025, le CFU du budget annexe GYMNASSE DE FAUCOGNEY présente les résultats suivants :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	32 111,30	50 087,19	82 198,58
	Recettes réalisées (1)	B	27 060,22	50 066,96	77 127,18
	Restes à réaliser	C	2 400,00	0,00	2 400,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	33 000,00	54 640,00	87 640,00
	Dépenses réalisées (1)	E	2 574,00	44 519,96	47 093,96
	Restes à réaliser	F	15 000,00	0,00	15 000,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	24 476,22	5 536,01	30 012,23
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	888,61	4 552,81	5 441,42
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	25 364,83	10 088,82	35 453,65
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-12 600,00	0,00	-12 600,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	12 764,83	10 088,82	22 853,65

Le Président Régis PINOT n'a pas pris part au vote.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** les résultats du compte financier unique 2025 tels que présentés pour le budget annexe GYMNASSE DE FAUCOGNEY.
- **APPROUVE** l'ensemble des documents constitutifs du CFU.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ETANGS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 1000 ETANGS GYMNASE DE FAUCOGNEY 2025

Depenses	PROPOSITION 2025	REALISEE	DIFFERENCE	REALISEE %	EUR
N°Cpte					
001 Déficit antérieur reporté					
000 Dépenses imprévues					
Autres dépenses	4 000,00 €		4 000,00 €	0,00%	
1641 Emprunts					
2135 construction					
2189 Immobilisations en cours	29 000,00 €	2 574,00 €	26 426,00 €	8,88%	15 000,00 €
2136/041 Amortissement					
TOTAL	33 000,00 €	2 574,00 €	30 426,00 €	7,80%	15 000,00 €

TAPIS  
RECEPTION  
ENSEIGNE  
ACCES HANDICAPES

le 14/01/26  
Melisey  
le président  
R. PINOT

Communaute de Communes  
des 1000 Etangs  
Mairie de Melisey  
17770 MELISEY

Envoyé en préfecture le 05/03/2026  
Reçu en préfecture le 05/03/2026  
Publié le



ID : 070-247000854-20260303-D10\_2026-DE

RECETTES	PROPOSITION 2025	REALISEE	DIFFERENCE	REALISEE %	EUR
N°Cpte					
001 Excédent budgétaire	888,61 €		888,61 €	- €	
1088 Autres réserves	23 111,39 €	23 111,39 €	- €		
1315 REGION	2 000,00 €		2 000,00 €	0,00%	
1321 ETAT			- €	#DIV/0!	
26168/040 amortissement	4 000,00 €		4 000,00 €	0,00%	
10222 FCTVA	3 000,00 €		3 000,00 €	0,00%	2 400,00 €
SOUS TOTAL		23 111,39 €	9 888,61 €	#DIV/0!	
021 Vivement section fondement			- €	#DIV/0!	
TOTAL	33 000,00 €	23 111,39 €	9 888,61 €	70,00%	2 400,00 €

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE : Com. de Com. Des 1000 ETANGS (1)**  
**(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE**

Numéro SIRET : 24700085400064

POSTE COMPTABLE : Perception de LUXEUIL

**M. 57**

**Compte financier unique**  
**Voté par nature**

**BUDGET : GYMNASSE 1000 ETANGS FAUCOGNEY (3)**

**ANNEE 2025**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellé du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>		<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				Total cumulé
	A	Investissement	Fonctionnement	
Recettes	Prévision budgétaire totale	32 111,39	50 087,19	82 198,58
	Recettes réalisées (1)	27 050,22	50 055,96	77 106,18
	Restes à réaliser	2 400,00	0,00	2 400,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	33 000,00	54 640,00	87 640,00
	Dépenses réalisées (1)	2 574,00	44 519,95	47 093,95
	Restes à réaliser	15 000,00	0,00	15 000,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	24 476,22	5 536,01	30 012,23
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	888,61	4 552,81	5 441,42
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	25 364,83	10 088,82	35 453,65
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-12 600,00	0,00	-12 600,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	12 764,83	10 088,82	22 853,65

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Naelson

Page 1



N° 2026-11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 03 MARS 2026**

**N°11/2026  
Affectation du résultat de l'année 2025  
Budget Gymnase des 1000 Étangs de Faucogney**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 février pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2026.

L'An Deux Mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la salle culturelle à Faucogney sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>37</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>2</b>

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	HOULLON Régis
CALLEY Etienne	JEUDY Jean Luc	RIBAUD Alain
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	DEMANGE René
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
GEHANT Franck	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	MASSON Sylvain PERNOT Jean Marie	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PINOT Régis	SAINTIGNY Henti
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
DAGUE Alain	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe

Absent(e)s : Mrs VERBAERE Ludovic, DIEUDONNE RenéPouvoirs :

M GIRARD Bernard donne pouvoir à M HEYMANN Bruno.

M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Vu le code général des collectivités,

Vu l'avis favorable du bureau du 25 février 2026,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique annexe Gymnase de Faucongy de l'exercice 2025, constatant que le CFU fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 10 088.82 €
- Un excédent d'investissement de : 25 364.83 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

**AFFECTE** le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

Report en Fonctionnement au R 002 : 10 088.82 €

Report en Investissement au R 001 : 25 364.83 €

Au compte 1068 : 0 €

.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS

N° 2026-12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 03 MARS 2026**

**N°12/2026  
Approbation compte financier unique – exercice 2025  
Budget Ordures Ménagères**

**NOMENCLATURE** : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 février pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2026.

L'An Deux Mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la salle culturelle à Faucongy sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>37</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>2</b>

**Présent(e)s :**

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	HOULLON Régis
CALLEY Etienne	JEUDY Jean Luc	RIBAUD Alain
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	DEMANGE René
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
GEHANT Franck	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	MASSON Sylvain PERNOT Jean Marie	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
DAGUE Alain	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe

**Absent(e)s :** Mrs VERBAERE Ludovic, DIEUDONNE René

**Pouvoirs :**

M GIRARD Bernard donne pouvoir à M HEYMANN Bruno.

M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président, rappelle à l'assemblée que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et compte de gestion.

Pour l'exercice 2025, le CFU du budget annexe OM présente les résultats suivants :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	172 676,69	1 041 441,88	1 214 118,57
	Recettes réalisées (1)	B	61 584,22	1 116 419,48	1 177 003,70
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	267 400,00	1 141 954,00	1 309 354,00
	Dépenses réalisées (1)	E	26 724,28	1 114 987,80	1 141 712,08
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	34 869,90	431,88	36 291,67
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	84 723,31	100 212,12	184 935,43
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent / déficit	G + H	119 583,30	100 643,80	220 227,10
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	119 583,30	100 643,80	220 227,10

Le Président Régis PINOT n'a pas pris part au vote.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

**Le Conseil Communautaire :**

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du Trésorier pour l'année 2025 du Budget OM, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif. - Approuve les résultats du compte financier unique 2025 tels que présentés pour le budget annexe OM.
- **APPROUVE** l'ensemble des documents constitutifs du CFU

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE : Com. de Com. Des 1000 ETANGS (1)**

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 24700085400023

POSTE COMPTABLE : Perception de LUXEUIL

**M. 4(4)**

**Compte financier unique**

**Voté par nature**

**BUDGET : SERVICE ORDURES MENAGERES (3)**

**ANNEE 2025**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellé du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

(4) Préciser le plan de comptes : M4, M41, M43 ou M49





N° 2026-13

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 03MARS 2026**

**N°13/2026  
Affectation du résultat de l'année 2025  
Budget Ordures Ménagères**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 février pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2026.

L'An Deux Mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la salle culturelle à Faucogney sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>37</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>2</b>

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	HOUILLON Régis
CALLEY Etienne	JEUDY Jean Luc	RIBAUD Alain
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	DEMANGE René
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
GEHANT Franck	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	MASSON Sylvain PERNOT Jean Marie	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
DAGUE Alain	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe

Absent(e)s : Mrs VERBAERE Ludovic, DIEUDONNE RenéPouvoirs :

M GIRARD Bernard donne pouvoir à M HEYMANN Bruno.

M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Vu le code général des collectivités,

Vu l'avis favorable du bureau du 25 février 2026,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique annexe OM de l'exercice 2025, constatant que le CFU fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 100 643.80 €
- Un excédent d'investissement de : 119 583.30€

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

**Le Conseil Communautaire :**

- **AFFECTE** le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

Report en Fonctionnement au R 002 : 100 643.80 €

Report en Investissement au R 001 : 119 583.30€

Au compte 1068 : 0 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS

N° 2026-14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 03MARS 2026**

**N°14/2026  
Approbation compte financier unique (CFU) – exercice 2025  
Budget SPANC**

**NOMENCLATURE** : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 février pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2026.

L'An Deux Mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la salle culturelle à Faucogney sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>37</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>2</b>

**Présent(e)s :**

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	HOULLON Régis
CALLEY Etienne	JEUDY Jean Luc	RIBAUD Alain
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	DEMANGE René
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
GEHANT Franck	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	MASSON Sylvain PERNOT Jean Marie	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
DAGUE Alain	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe

**Absent(e)s** : Mrs VERBAERE Ludovic, DIEUDONNE René

**Pouvoirs :**

M GIRARD Bernard donne pouvoir à M HEYMANN Bruno.

M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président, rappelle à l'assemblée que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et compte de gestion.

Pour l'exercice 2025, le CFU du budget annexe SPANC présente les résultats suivants :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	113 647,68	100 117,32	213 765,00
	Recettes réalisées (1)	B	16 186,92	114 885,26	130 882,18
	Restes à réaliser	C	6 000,00	0,00	6 000,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	123 254,00	191 330,00	314 584,00
	Dépenses réalisées (1)	E	24 199,00	82 636,61	106 734,61
	Restes à réaliser	F	30 000,00	0,00	30 000,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-8 032,08	32 129,65	24 097,57
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0 006,32	91 212,88	100 819,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	1 574,24	123 342,33	124 916,57
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-24 000,00	0,00	-24 000,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-22 425,76	123 342,33	100 916,57

Le Président Régis PINOT n'a pas pris part au vote.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

**Le Conseil Communautaire :**

- **APPROUVE** les résultats du compte financier unique 2025 tels que présentés pour le budget annexe SPANC.
- **APPROUVE** l'ensemble des documents constitutifs du CFU

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS

BUDGET SPANC INVESTISSEMENT

BP 2025

Dépenses		VOTE 2025	REALISE	DISPONIBLE	REALISE %	RAR
N°Cpte						
001	Déficit antérieur reporté					
020	Dépenses imprévues					
218	Autres immo corp	123 254,00 €	24 198,00 €	99 055,00 €	19,85%	30 000,00 €
2186	Autres					
2051	Logiciel					
<b>TOTAL</b>		<b>123 254,00 €</b>	<b>24 198,00 €</b>	<b>99 055,00 €</b>	<b>19,85%</b>	<b>30 000,00 €</b>

9 relisay le 14/01/26  
le Président  
R. PINOT.

Commune de St. Genest  
410 Elanop  
1, rue du Marché  
79170 MELISEY



Recettes		VOTE 2025	REALISE	DISPONIBLE	REALISE %	RAR
N°Cpte						
001	Excédent investies.	9 606,32 €		9 606,32 €	0,00%	
2016	Autres immo, corporelles	4 000,00 €		4 000,00 €	0%	
20202	Autres immo, corp	- €				
10223	FCTVA	- €	3 888,24 €	3 888,24 €		
1066	Autres réserves	10 393,68 €	10 393,68 €	- €	100,00%	
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>24 000,00 €</b>		<b>9 718,08 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>0 000,00 €</b>
021	Vente et cession fonctionn.	99 254,00 €		99 254,00 €		
<b>TOTAL</b>		<b>123 254,00 €</b>	<b>14 281,92 €</b>	<b>108 972,08 €</b>	<b>12%</b>	<b>- €</b>

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 070-247000854-20260303-D14\_2026-DE



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE : Com. de Com. Des 1000 ETANGS (1)**

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 24700085400031

POSTE COMPTABLE : Perception de LUXEUIL

**M. 49(4)**

**Compte financier unique**

**Voté par nature**

**BUDGET : SERV. PUBLIC ASSAINIS. NON COLLE (3)**

**ANNEE 2025**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellés du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

(4) Préciser le plan de comptes : M4, M41, M43 ou M49





N° 2026-15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 03 MARS 2026**

**N°15/2026  
Affectation du résultat de l'année 2025  
Budget SPANC**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 février pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2026.

L'An Deux Mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la salle culturelle à Faucogney sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>37</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>2</b>

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	HOULLON Régis
CALLEY Etienne	JEUDY Jean Luc	RIBAUD Alain
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	DEMANGE René
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
GEHANT Franck	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	MASSON Sylvain PERNOT Jean Marie	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
DAGUE Alain	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe

Absent(e)s : Mrs VERBAERE Ludovic, DIEUDONNE René

Pouvoirs :

M GIRARD Bernard donne pouvoir à M HEYMANN Bruno.

M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Vu le code général des collectivités,

Vu l'avis favorable du bureau du 25 février 2026,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique annexe SPANC de l'exercice 2025, constatant que le CFU fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 123 342.33 €
- Un excédent d'investissement de : 1 574.24 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

**Le Conseil Communautaire :**

- **AFFECTE** le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

Report en Fonctionnement au R 002 : 100 916.57 €

Report en Investissement au R 001 : 1 574.24 €

Au compte 1068 : 22 425.76 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS

N° 2026-16

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 03MARS 2026**

**N°16/2026  
Approbation compte financier unique (CFU) – exercice 2025  
Budget ZA Faucogney**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 février pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2026.

L'An Deux Mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la salle culturelle à Faucogney sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>37</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>2</b>

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	HOUILLON Régis
CALLEY Etienne	JEUDY Jean Luc	RIBAUD Alain
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	DEMANGE René
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
GEHANT Franck	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	MASSON Sylvain PERNOT Jean Marie	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
DAGUE Alain	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe

Absent(e)s : Mrs VERBAERE Ludovic, DIEUDONNE René

Pouvoirs :

M GIRARD Bernard donne pouvoir à M HEYMANN Bruno.

M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président, rappelle à l'assemblée que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et compte de gestion.

Pour l'exercice 2025 le CFU du budget annexe ZA DE FAUCOGNEY présente les résultats suivants :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	52 400,90	54 024,41	106 425,31
	Recettes réalisées (1)	B	52 400,90	54 024,41	106 425,31
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 579,20	52 434,62	55 013,82
	Dépenses réalisées (1)	E	2 579,20	52 434,62	55 013,82
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	40 821,70	1 589,79	51 411,49
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-40 821,70	-1 589,79	-51 411,49
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	0,00	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	0,00	0,00

Le Président Régis PINOT n'a pas pris part au vote.

#### Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

#### Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** les résultats du compte financier unique 2025 tels que présentés pour le budget annexe ZA DE FAUCOGNEY.
- **APPROUVE** l'ensemble des documents constitutifs du CFU.
- **RAPPELLE** la délibération 82/2025 de la clôture de ce budget annexe

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1 000 ÉTANGS

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE : Com. de Com. Des 1000 ETANGS (1)**  
**(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE**

Numéro SIRET : 24700085400098

POSTE COMPTABLE : Perception de LUXEUIL

**M. 57**

**Compte financier unique**  
**Voté par nature**

**BUDGET : ZA FAUCOGNEY (3)**

**ANNEE 2025**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellé du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



N° 2026-17

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 03 MARS 2026**

**N°17/2026  
Approbation compte financier unique (CFU) – exercice 2025  
Budget EAU**

**NOMENCLATURE** : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 février pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2026.

L'An Deux Mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la salle culturelle à Faucongy sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>37</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>2</b>

**Présent(e)s :**

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	HOUILLOIN Régis
CALLEY Etienne	JEUDY Jean Luc	RIBAUD Alain
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	DEMANGE René
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
GEHANT Franck	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	MASSON Sylvain PERNOT Jean Marie	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
DAGUE Alain	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe

**Absent(e)s :** Mrs VERBAERE Ludovic, DIEUDONNE René

**Pouvoirs :**

M GIRARD Bernard donne pouvoir à M HEYMANN Bruno.

M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président, rappelle à l'assemblée que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et compte de gestion.

Pour l'exercice 2025, le CFU du budget annexe EAU présente les résultats suivants :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	10 000,00	12 300,00	22 300,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	24 049,90	24 049,90
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	10 000,00	12 420,91	22 420,91
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	12 342,38	12 342,38
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	11 707,52	11 707,52
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	120,91	120,91
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	0,00	11 828,43	11 828,43
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	11 828,43	11 828,43

Le Président Régis PINOT n'a pas pris part au vote.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

**-APPROUVE** les résultats du compte financier unique 2025 tels que présentés pour le budget annexe EAU.

**-APPROUVE** l'ensemble des documents constitutifs du CFU.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS

**COMMUNE : Com. de Com. Des 1000 ETANGS (1)**  
**(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE Com.Com. DES 1000 ETANGS.**

Numéro SIRET : 24700085400080

POSTE COMPTABLE : Perception de LUXEUJIL

**M. 49(4)**

**Compte financier unique**  
**Voté par nature**

**BUDGET : EAU (3)**

**ANNEE 2025**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellé du budget principal et/ou d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

(4) Préciser le plan de comptes : M4, M41, M43 ou M49



**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**  
**PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE**

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Exploitation	Total cumulé
	A	10 000,00	12 300,00	22 300,00
Recettes	B	0,00	24 049,90	24 049,90
	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	D	10 000,00	12 420,91	22 420,91
	E	0,00	12 342,38	12 342,38
	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	G = B - E	0,00	11 707,52	11 707,52
Résultats antérieurs reportés	H	0,00	120,91	120,91
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	G + H	0,00	11 828,43	11 828,43
Différence entre les restes à réaliser	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	G + H + I	0,00	11 828,43	11 828,43

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernant les opérations réelles et les opérations d'ordre

*Kawenani*



N° 2026-18

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 03 MARS 2026**

**N°18/2026  
Affectation du résultat de l'année 2025  
Budget EAU**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 février pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2026.

L'An Deux Mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la salle culturelle à Faucogney sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>37</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>2</b>

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	HOUILLOIN Régis
CALLEY Etienne	JEUDY Jean Luc	RIBAUD Alain
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	DEMANGE René
FIENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
GEHANT Franck	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	MASSON Sylvain PERNOT Jean Marie	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
DAGUE Alain	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe

Absent(e)s : Mrs VERBAERE Ludovic, DIEUDONNE RenéPouvoirs :

M GIRARD Bernard donne pouvoir à M HEYMANN Bruno.

M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Vu le code général des collectivités,

Vu l'avis favorable du bureau du 25 février 2026,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique annexe EAU de l'exercice 2025, constatant que le CFU fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 11 828.43 €
- Un excédent d'investissement de : 0 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

-- **AFFECTE** le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

Report en Fonctionnement au R 002 : 11 828.43 €

Report en Investissement au R 001 : 0 €

Au compte 1068 : : 0 €

.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**

N° 2026-19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 03 MARS 2026**

N°19/2026

**Approbation compte financier unique (CFU) – exercice 2025  
Budget ASSAINISSEMENT**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 février pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2026.

L'An Deux Mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la salle culturelle à Faucogney sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	37
Pouvoirs :	3
Absents :	2

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	HOUILLON Régis
CALLEY Etienne	JEUDY Jean Luc	RIBAUD Alain
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	DEMANGE René
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
GEHANT Franck	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	MASSON Sylvain PERNOT Jean Marie	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
DAGUE Alain	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe

Absent(e)s : Mrs VERBAERE Ludovic, DIEUDONNE RenéPouvoirs :

M GIRARD Bernard donne pouvoir à M HEYMANN Bruno.

M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président, rappelle à l'assemblée que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et compte de gestion.

Pour l'exercice 2025, le CFU du budget annexe ASSAINISSEMENT présente les résultats suivants :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	10 000,00	10 000,00	20 000,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	10 000,00	10 000,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	10 000,00	14 736,20	24 736,20
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	8 984,74	8 984,74
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	1 005,26	1 005,26
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	4 736,20	4 736,20
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	0,00	5 740,46	5 740,46
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	5 740,46	5 740,46

Le Président Régis PINOT n'a pas pris part au vote.

#### Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

#### Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** les résultats du compte financier unique 2025 tels que présentés pour le budget annexe ASSAINISSEMENT.
- **APPROUVE** l'ensemble des documents constitutifs du CFU

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE : Com. de Com. Des 1000 ETANGS (1)**

**(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE Com.Com. DES 1000 ETANGS**

Numéro SIRET : 24700085400072

POSTE COMPTABLE : Perception de LUXEUIL

**M. 49(4)**

**Compte financier unique**

**Voté par nature**

**BUDGET : ASSAINISSEMENT (3)**

**ANNEE 2025**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellé du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

(4) Préciser le plan de comptes : M4, M41, M43 ou M49





**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE : Com. de Com. Des 1000 ETANGS (1)**

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE Com.Com. DES 1000 ETANGS

Numéro SIRET : 24700085400072

POSTE COMPTABLE : Perception de LUXEUIL

**M. 49(4)**

**Compte financier unique**

**Voté par nature**

**BUDGET : ASSAINISSEMENT (3)**

**ANNEE 2025**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellé du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

(4) Préciser le plan de comptes : M4, M41, M45 ou M49





N° 2026-20

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 03 MARS 2026**

**N°20/2026  
Affectation du résultat de l'année 2025  
Budget ASSAINISSEMENT**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 février pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2026.

L'An Deux Mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la salle culturelle à Fauconney sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	37
Pouvoirs :	3
Absents :	2

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	HOUILLON Régis
CALLEY Etienne	JEUDY Jean Luc	RIBAUD Alain
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	DEMANGE René
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
GEHANT Franck	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	MASSON Sylvain PERNOT Jean Marie	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
DAGUE Alain	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe

Absent(e)s : Mrs VERBAERE Ludovic, DIEUDONNE René

Pouvoirs :

M GIRARD Bernard donne pouvoir à M HEYMANN Bruno.

M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Vu le code général des collectivités,

Vu l'avis favorable du bureau du 25 février 2026,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique annexe ASSAINISSEMENT de l'exercice 2025, constatant que le CFU fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 5 740.46 €
- Un excédent d'investissement de : 0 €

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

**AFFECTE** le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

Report en Fonctionnement au R 002 : 5 740.46 €

Report en Investissement au R 001 : 0 €

Au compte 1068 : : 0 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS

N° 2026-22

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 03 MARS 2026**

N°22/2026

TAXE GEMAPI

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 février pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2026.

L'An Deux Mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la salle culturelle à Faucogney sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	37
Pouvoirs :	3
Absents :	2

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	HOUILLOIN Régis
CALLEY Etienne	JEUDY Jean Luc	RIBAUD Alain
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	DEMANGE René
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
GEHANT Franck	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	MASSON Sylvain PERNOT Jean Marie	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
DAGUE Alain	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe

Absent(e)s : Mrs VERBAERE Ludovic, DIEUDONNE RenéPouvoirs :

M GIRARD Bernard donne pouvoir à M HEYMANN Bruno.

M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

**Le Président expose :**

La compétence GEMAPI, obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 a été transférée à deux syndicats intercommunaux :

- Le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Ognon (SVO)
- Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Lanterne (SMBVL)

Entendu que les dépenses de fonctionnement et d'investissement de ces syndicats sont couvertes par la participation financière de ses membres, le montant de la taxe GEMAPI pour 2026 s'élèvera à 71 044,17 € décomposé comme suit :

- 40 271, 67 € pour le SVO
- 30 772,50 € pour SMBVL

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- DECIDE** le versement de la taxe GEMAPI aux deux syndicats : SVO et SMBVL
- INSCRIT** le montant de 71 044,17 € au BP 2026

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS

N° 2026-23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 03 MARS 2026**

N°23/2026

**Gymnase des 1000 Etangs à Melisey : participation des communes**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 février pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2026.

L'An Deux Mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la salle culturelle à Faucogney sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>37</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>2</b>

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	HOULLON Régis
CALLEY Etienne	JEUDY Jean Luc	RIBAUD Alain
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	DEMANGE René
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
GEHANT Franck	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	MASSON Sylvain PERNOT Jean Marie	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
DAGUE Alain	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe

Absent(e)s : Mrs VERBAERE Ludovic, DIEUDONNE RenéPouvoirs :

M GIRARD Bernard donne pouvoir à M HEYMANN Bruno.

M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président fait savoir à l'assemblée le mode de calcul pour la participation 2026 à savoir 90 €/élève pour les communes extérieures et 290 €/élève pour les communes de la CCME :

COMMUNES GYMNASSE MELISEY	Nbre élèves	2026	
		290 €/élève communes CCME	90 €/élève communes extérieures
BELFAHY	1	290,00 €	
BELMONT	2	580,00 €	
BELONCHAMP	9	2 610,00 €	
ECROMAGNY	5	1 450,00 €	
FRESSE	27	7 830,00 €	
HT DU THEM	11	3 190,00 €	
LA LANTERNE	12	3 480,00 €	
LA NEUVILLE LES LURE	11		990,00 €
LANTENOT	18		1 620,00 €
LINEXERT	1		90,00 €
MALBOUHANS	16	4 640,00 €	
MELISEY	50	14 500,00 €	
MONTESSAUX	11	3 190,00 €	
SERVANCE MIELLIN	22	6 380,00 €	
SAINT BARTHELEMY	32	9 280,00 €	
SAINT GERMAIN	53		4 770,00 €
TERNUAY MELAY ST HILAIRE	18	5 220,00 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>299</b>	<b>62 640,00 €</b>	<b>7 470,00 €</b>

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

-- APPROUVE LA CONTRIBUTION 2026 des communes suivant le tableau ci-dessus

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS

N° 2026-24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 03 MARS 2026**

N°24/2026

**Gymnase des 1000 Etangs à Faucogney : participation des communes**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 février pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2026.

L'An Deux Mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la salle culturelle à Faucogney sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>37</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>2</b>

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	HOULLON Régis
CALLEY Etienne	JEUDY Jean Luc	RIBAUD Alain
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	DEMANGE René
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
GEHANT Franck	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	MASSON Sylvain PERNOT Jean Marie	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
DAGUE Alain	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe

Absent(e)s : Mrs VERBAERE Ludovic, DIEUDONNE RenéPouvoirs :

M GIRARD Bernard donne pouvoir à M HEYMANN Bruno.

M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président fait savoir à l'assemblée, le mode de calcul pour la participation 2026 à savoir 120 €/élève pour les communes extérieures et 290 €/élève pour les communes de la CCME :

COMMUNES CCME GYMNASÉ FAUCOGNEY	2026		
	Nbre d'élèves	290 €/élève communes CCME	120 €/élève communes extérieures
AMAGE	16	4 640,00 €	
AMONT ET EFFRENEY	4	1 160,00 €	
BELMONT	0	0,00 €	
BEULOTTE ST LAURENT	0	0,00 €	
BREUCHOTTE	14		1 680,00 €
CORRAVILLERS	4	1 160,00 €	
ESMOULIERES	2	580,00 €	
FAUCOGNEY ET LA MER	13	3 770,00 €	
LA BRUYERE	4	1 160,00 €	
LA CORBIERE	6		720,00 €
LA LANTERNE	1	290,00 €	
LA LONGINE	8	2 320,00 €	
LA MONTAGNE	0	0,00 €	
LA PROISELIERE ET LANGLE	7	2 030,00 €	
LA ROSIERE	0	0,00 €	
LA VOIVRE	6	1 740,00 €	
LES FESSEY	5	1 450,00 €	
RADDON ET CHAPENDU	37		4 440,00 €
ST BRESSON	11		1 320,00 €
STE MARIE EN CHANOIS	10		1 200,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>148</b>	<b>20 300,00 €</b>	<b>9 360,00 €</b>

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

-- APPROUVE LA CONTRIBUTION 2026 des communes suivant le tableau ci-dessus

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS

N° 2026-25

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 03 MARS 2026**

N°25/2026

**Contrat de prestation avec Profession Sports Loisirs 25**

NOMENCLATURE : 1.4 Autres Contrats

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 février pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2026.

L'An Deux Mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la salle culturelle à Faucongy sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>37</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>2</b>

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	HOUILLOIN Régis
CALLEY Etienne	JEUDY Jean Luc	RIBAUD Alain
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	DEMANGE René
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
GEHANT Franck	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	MASSON Sylvain PERNOT Jean Marie	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
DAGUE Alain	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe

Absent(e)s : Mrs VERBAERE Ludovic, DIEUDONNE RenéPouvoirs :

M GIRARD Bernard donne pouvoir à M HEYMANN Bruno.

M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des 1000 Étangs, dans le cadre de sa compétence en matière de développement touristique, assure par l'intermédiaire de son Office de tourisme une offre « vélo » comprenant la location de cycles (environ 500 locations annuelles entre avril et septembre) et l'organisation d'une vingtaine de sorties accompagnées par an.

Afin de garantir la qualité du service, la sécurité des usagers, le suivi du parc de location et l'encadrement des sorties accompagnées, il est proposé de recourir à un contrat de prestation de services avec Profession Sports Loisirs 25 (PSL 25).

La prestation porterait sur la mise à disposition d'un agent qualifié, à raison de 9 heures hebdomadaires, disposant des compétences et diplômes nécessaires à l'encadrement des activités cyclistes.

Cette solution permet d'assurer un service professionnalisé et adapté à la saisonnalité de l'activité, tout en maîtrisant les charges de fonctionnement de la collectivité.

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** le recours à un contrat de prestation de services avec Profession Sports Loisirs 25 (PSL 25) pour la gestion et l'animation de l'offre vélo de l'Office de tourisme ;
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat correspondant ainsi que tout document afférent
- **DIT** que les crédits nécessaires, seront inscrits au Budget Primitif 2026

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS

N° 2026-26

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 03 MARS 2026**

N°26/2026

**Délibération créant un emploi non permanent –  
Accroissement temporaire d'activité (CGFP – art. L332-23 1°)**

NOMENCLATURE : 4.2 Personnels contractuels

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 février pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2026.

L'An Deux Mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la salle culturelle à Faucogney sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>37</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>2</b>

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	HOUILLOIN Régis
CALLEY Etienne	JEUDY Jean Luc	RIBAUD Alain
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	DEMANGE René
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
GEHANT Franck	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	MASSON Sylvain PERNOT Jean Marie	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
DAGUE Alain	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe

Absent(e)s : Mrs VERBAERE Ludovic, DIEUDONNE RenéPouvoirs :

M GIRARD Bernard donne pouvoir à M HEYMANN Bruno.

M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Vu le code général de fonction publique, notamment son article L332-23 1°, ainsi que les dispositions figurant au livre III de la partie réglementaire du CGFP ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le budget de l'établissement ;

Vu le tableau actuel des effectifs de l'établissement ;

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à la montée en charge de l'activité de l'Office de tourisme, résultant du renforcement simultané de l'accueil des publics (physique, téléphonique et numérique) et du déploiement des actions de communication et de promotion du territoire,

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- **Décide** de créer un emploi non permanent en référence au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (grades de rédacteur, rédacteur principal de 2ème classe ou rédacteur principal de 1ère classe), pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois pendant une même période de 18 mois allant du 01/04/2026 au 30/09/2027 inclus,
- **Précise** que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article L 332-23 1° du CGFP, si les besoins du service le justifient.
- **Précise** que l'accroissement temporaire d'activité est justifié par la mise en œuvre du nouveau site internet, l'intensification de la stratégie de communication digitale (animation des réseaux sociaux, production de contenus éditoriaux et visuels), la mise à jour des bases de données touristiques, ainsi que le renforcement de la coordination partenariale avec les acteurs institutionnels (Destination 70, Vosges du Sud, CRT),
- **Précise** que l'agent sera recruté à temps complet sur un poste relevant de la catégorie hiérarchique B, pour assurer les fonctions de Chargé(e) d'Accueil & de Communication Digitale afin d'exercer des missions d'accueil et de conseil aux visiteurs, de gestion administrative et de régie, de coordination partenariale, ainsi que de conception et de déploiement de la stratégie de communication digitale et de valorisation du territoire,
- Pour le recrutement d'un agent contractuel :

**Précise** que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : formation de bac à bac +2, de préférence dans les domaines de l'information-communication et/ou du tourisme, avec des compétences avérées (formation et/ou expérience professionnelle) en communication territoriale, en rédaction et en outils numériques, ainsi que d'une connaissance des enjeux du tourisme durable et du développement local,

**Fixe** la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience :

Pour le grade de rédacteur : entre l'indice brut minimum 389 / indice majoré minimum 373 et l'indice brut maximum 597 / indice majoré maximum 508.

Pour le grade de rédacteur principal de 2ème classe : entre l'indice brut minimum 401 / indice majoré minimum 376 et l'indice brut maximum 638 / indice majoré maximum 539.

Pour le grade de rédacteur principal de 1ère classe : entre l'indice brut minimum 446 / indice majoré minimum 397 et l'indice brut maximum 707 / indice majoré maximum 592.

- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- **Autorise** le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS



N° 2026-27

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 03 MARS 2026**

N°27/2026

Avenant au contrat PACT 2- Prorogation de 2 ans

NOMENCLATURE : 1.4 Autres Contrats

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 février pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2026.

L'An Deux Mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la salle culturelle à Faucongy sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>37</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>2</b>

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	HOULLON Régis
CALLEY Etienne	JEUDY Jean Luc	RIBAUD Alain
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	DEMANGE René
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
GEHANT Franck	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	MASSON Sylvain PERNOT Jean Marie	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
DAGUE Alain	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe

Absent(e)s : Mrs VERBAERE Ludovic, DIEUDONNE RenéPouvoirs :

M GIRARD Bernard donne pouvoir à M HEYMANN Bruno.

M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président expose :

L'échéance des contrats PACT 2 fixée au 31 décembre 2025 a été reportée au 31 décembre 2027 par délibération datée du 21 juin 2024.

Afin de permettre l'engagement des actions jusqu'au 31 décembre 2027, l'Assemblée départementale a validé la prorogation de 2 ans des contrats PACT 2020-2025.

Par ailleurs, une sollicitation de la clause de revoyure est envisageable dès l'engagement de 40 % des moyens sur les priorités départementales contre 50 % initialement.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- **VALIDE** l'avenant au contrat PACT 2 pour la prorogation de 2 ans et la clause de revoyure
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant avec le Conseil Départemental 70

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS

N° 2026-28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 03 MARS 2026**

**N°28/2026  
Engagement de cofinancement d'opérations de construction de  
logements sociaux**

NOMENCLATURE : : 8.5 Politique de la ville – habitat - logement

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 février pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2026.

L'An Deux Mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la salle culturelle à Faucongy sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>37</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>2</b>

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	HOULLON Régis
CALLEY Etienne	JEUDY Jean Luc	RIBAUD Alain
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	DEMANGE René
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
GEHANT Franck	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	MASSON Sylvain PERNOT Jean Marie	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
DAGUE Alain	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe

Absent(e)s : Mrs VERBAERE Ludovic, DIEUDONNE René

Pouvoirs :

M GIRARD Bernard donne pouvoir à M HEYMANN Bruno.

M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

La délibération du Conseil départemental de la Haute Saône en date du 18 décembre 2025 a fixé son aide à la production de logements locatifs par les bailleurs sociaux à 5.000 € par logement (10.000 € par logement dans le cadre du traitement d'un îlot d'habitat dégradé) et la conditionnant à un financement a minima à même hauteur du territoire.

Considérant l'intérêt pour le territoire communautaire des 1000 Etangs d'être doté de logements locatifs sociaux en nombre suffisant, il convient de cofinancer ce type d'opérations.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- **ACTE** le principe de cofinancement par le couple communauté de communes / commune des opérations de construction ou la réhabilitation de nouveaux logements sociaux par des bailleurs sociaux à hauteur de :

✓ 5000 € d'aide par logement

Soit 2.500 € d'aide de la CCME et 2 500 € d'aide de la commune concernée

✓ 10.000 € par logement dans le cadre du traitement d'un îlot d'habitat dégradé

Soit 5.000 € d'aide de la CCME et 5.000 € d'aide de la commune concernée.

- **VALIDE** ce cofinancement qui pourra prendre la forme soit d'une subvention soit pour une somme équivalente par l'apport de bâtiments ou de mise à disposition de foncier valorisés à partir de l'estimation des domaines.

- **ACTE** que chaque opération fera l'objet d'une délibération individuelle la décrivant, précisant les

modalités de cofinancement particulière à chaque opération et autorisant le Président de la Communauté de Communes des 1000 Etangs à signer la convention correspondante

.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS

N° 2026-29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 03 MARS 2026**

N°29/2026

**Plan Particulier de mise en Sûreté**

**NOMENCLATURE** : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 février pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2026.

L'An Deux Mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la salle culturelle à Fauconney sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>37</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>2</b>

**Présent(e)s :**

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	HOULLON Régis
CALLEY Etienne	JEUDY Jean Luc	RIBAUD Alain
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	DEMANGE René
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
GEHANT Franck	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	MASSON Sylvain PERNOT Jean Marie	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
DAGUE Alain	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe

**Absent(e)s :** Mrs VERBAERE Ludovic, DIEUDONNE René

**Pouvoirs :**

M GIRARD Bernard donne pouvoir à M HEYMANN Bruno.

M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

La sécurité des enfants et du personnel dans les établissements périscolaires et micro-crèches est une priorité. Chaque site doit se doter d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS), afin de prévoir les mesures à appliquer en cas de risques majeurs tels que : inondation, incendie, tempête, risques industriels, attentat ou intrusion. Ces plans garantissent la protection des enfants et du personnel et permettent une organisation rapide et cohérente face à tout événement.

Des devis ont été sollicités et c'est la société Rexel, qui est la mieux disante.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** l'acquisition du matériel nécessaire à la mise en place des PPMS pour les sites périscolaires et micro-crèches, comprenant une télécommande, un diffuseur et un déclencheur manuel attentat-intrusion, conformément aux devis reçus de la société Rexel
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents et marchés nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- **INSCRIT** les dépenses au BP 2026

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS

N° 2026-30

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 03MARS 2026**

N°30/2026

**Modalités de prise en charge et d'organisation de la lutte contre les frelons  
asiatiques**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 février pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2026.

L'An Deux Mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la salle culturelle à Fauconney sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	37
Pouvoirs :	3
Absents :	2

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	HOULLON Régis
CALLEY Etienne	JEUDY Jean Luc	RIBAUD Alain
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	DEMANGE René
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
GEHANT Franck	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	MASSON Sylvain PERNOT Jean Marie	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
DAGUE Alain	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe

Absent(e)s : Mrs VERBAERE Ludovic, DIEUDONNE RenéPouvoirs :

M GIRARD Bernard donne pouvoir à M HEYMANN Bruno.

M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président rappelle la délibération en date du 16 décembre 2025 relative à la prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Dans le cadre de la préparation de la période de nidification des fondatrices, une réunion de travail s'est tenue le 3 février 2026, afin de faire le point sur l'organisation opérationnelle et financière du dispositif.

À l'issue de cette réunion, plusieurs mesures ont été proposées :

- La commande de 300 pièges destinés à la capture printanière des reines fondatrices, qui seront distribués à des personnes référentes sur l'ensemble du périmètre intercommunal ;
- L'acquisition de matériel spécifique de destruction ainsi que la formation de deux agents de la Communauté de Communes afin de permettre, lorsque cela est techniquement possible, le traitement en interne d'un maximum de nids ;
- Le recours à un second prestataire afin d'assurer des délais d'intervention optimisés ;
- La mise en place d'une procédure d'intervention accompagnée d'une communication adaptée

Le Président précise que l'ensemble des signalements devra être centralisé auprès de la Communauté de Communes, qui déclenchera l'intervention soit par un prestataire, soit par ses agents. Les destructions réalisées en dehors de ce cadre ne pourront donner lieu à une prise en charge financière par la collectivité.

Le Président rappelle que, par délibération du 16 décembre 2025, il avait été décidé une prise en charge financière à hauteur de 20 € par nid détruit, qu'il soit situé sur le domaine public ou privé. Lors du bureau communautaire du 25 février 2026, il a été proposé de modifier ces modalités financières et de fixer une participation à parts égales entre la Communauté de Communes et la commune concernée soit 44 € chacune.

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- - **APPROUVE** l'organisation du dispositif de lutte contre le frelon asiatique telle que présentée ci-dessus ;
- **DECIDE** de fixer la participation financière pour chaque nid détruit à 88 €, répartie comme suit :
  - o 44 € pris en charge par la Communauté de Communes ;
  - o 44 € pris en charge par la commune concernée ;
- **PRECISE** que cette participation s'applique aux nids de frelons asiatiques situés sur le domaine public ou privé, que l'intervention soit réalisée par un prestataire ou par un agent communautaire ;
- **PRECISE** qu'un titre de recettes sera émis par la Communauté de Communes auprès des communes concernées à la fin du mois de novembre, au vu du nombre d'interventions effectuées sur leur territoire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS

N° 2026-32

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 03 MARS 2026**

N°32/2026

**Mise en place d'une badgeuse**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 février pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2026.

L'An Deux Mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la salle culturelle à Faucongy sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>37</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>2</b>

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	HOUILLOIN Régis
CALLEY Etienne	JEUDY Jean Luc	RIBAUD Alain
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	DEMANGE René
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
GEHANT Franck	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	MASSON Sylvain PERNOT Jean Marie	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
DAGUE Alain	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe

Absent(e)s : Mrs VERBAERE Ludovic, DIEUDONNE RenéPouvoirs :

M GIRARD Bernard donne pouvoir à M HEYMANN Bruno.

M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président informe de l'obligation réglementaire de pouvoir justifier du temps de travail effectué, du respect des durées maximales et des temps de repos, notamment lorsque l'effectif dépasse onze salariés.

Il rappelle l'intérêt d'un suivi fiable et sécurisé du temps de travail, permettant d'assurer l'équité entre les agents, de faciliter la gestion des horaires, absences et heures supplémentaires, et de disposer de données consolidées pour un pilotage optimisé des ressources humaines.

Après consultation de trois entreprises spécialisées et analyse comparative des propositions sur la base des coûts, des fonctionnalités, de l'accompagnement et de la simplicité d'utilisation, le choix s'est porté sur la société Kelio.

La société Kelio est apparue comme la plus adaptée aux besoins de l'ensemble du personnel, y compris aux agents les moins à l'aise avec l'outil informatique.

Le détail technique et financier de l'offre retenue :

Coût Formation	Prestation de mise en service	Coût matériel	Maintenance mensuelle	Coût HT	20%	Coût TTC
2 180.00 €	6 370.00 €	3 407.50 €	244.16 €	12 201.66 €	2 440.33 €	14 641.99 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

**AUTORISE** le Président à :

- signer le contrat avec la société Kelio ainsi que tout document afférent ;
- engager les dépenses correspondantes ;
- mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires à l'installation et au déploiement du système.

- **PRECISE** que les dépenses seront inscrites au BP 2026.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS

N° 2026-33

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 03MARS 2026**

N°33/2026

**Mise en œuvre d'une démarche de prévention incluant la création de la  
fonction d'Assistant de Prévention**

NOMENCLATURE : 7.1 1.4 Autres Contrats

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 février pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2026.

L'An Deux Mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la salle culturelle à Fauconney sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	37
Pouvoirs :	3
Absents :	2

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	HOUILLON Régis
CALLEY Etienne	JEUDY Jean Luc	RIBAUD Alain
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	DEMANGE René
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
GEHANT Franck	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	MASSON Sylvain PERNOT Jean Marie	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
DAGUE Alain	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe

Absent(e)s : Mrs VERBAERE Ludovic, DIEUDONNE RenéPouvoirs :

M GIRARD Bernard donne pouvoir à M HEYMANN Bruno.

M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L136-1 et L812-1 ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 2-1, 4, 4-1, 4-2 ;

Vu l'arrêté du 29 janvier 2015 relatif à la formation obligatoire des assistants de prévention, des conseillers de prévention et des agents chargés des fonctions d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité ;

Vu la quatrième partie du code du travail relative à la santé et la sécurité au travail, et notamment l'article L4121-2 sur les principes généraux de prévention

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE** d'engager la Communauté de Communes des 1000 Étangs dans une démarche structurée de prévention des risques professionnels, matérialisée par un programme annuel de prévention. Ce programme indiquera les actions prioritaires de prévention prévues pour l'année.
- **DECIDE** de créer la fonction d'Assistant de prévention au sein des services de la collectivité selon la lettre de mission annexée à la délibération.
- **DECLARE** que la fonction d'Assistant de prévention ne pourra être confiée à un (des) agent(s) de la collectivité que lorsque ce dernier aura suivi la formation obligatoire préalable à la prise de fonction.
- **PRECISE** qu'un plan de formation continue (2 jours l'année qui suit l'entrée en fonction, 1 jour les années suivantes) est prévu afin que l'Assistant de prévention puisse assurer sa mission.
- **INDIQUE** qu'à l'issue de cette formation, l'agent sera nommé par arrêté et qu'une lettre de cadrage précisera les conditions d'exercice de la mission d'Assistant de prévention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS

N° 2026-34

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 03 MARS 2026**

N°34/2026

Subventions 2026

NOMENCLATURE : 7.5 Subventions

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 25 février pour la session ordinaire du mardi 03 mars 2026.

L'An Deux Mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la salle culturelle à Faucongy sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>37</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>2</b>

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	HOUILLOIN Régis
CALLEY Etienne	JEUDY Jean Luc	RIBAUD Alain
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	DEMANGE René
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
GEHANT Franck	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	MASSON Sylvain PERNOT Jean Marie	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
DAGUE Alain	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe

Absent(e)s : Mrs VERBAERE Ludovic, DIEUDONNE RenéPouvoirs :

M GIRARD Bernard donne pouvoir à M HEYMANN Bruno.

M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

**Le Président expose :**

Lors du Bureau du 25/02/2026, il a été examiné plusieurs demandes de subventions.

**Budget général :**

Cadets de la gendarmerie : 250 €  
ASMSB : 250 €  
Revivre par le sport « Les greffés comtois » : 500 €  
Association ARESAC (bornes royales) : 500 €

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- **ATTRIBUE** les subventions demandées par les associations vues ci-dessus
- DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2026

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**